



# Compte-rendu

## Conseil communautaire

24 juin 2021



**Compte-rendu**  
**Conseil communautaire du Jeudi 24 juin 2021 à 19 h00**  
**Salle du conseil communautaire**  
**39 Rue Gambetta - 37150 BLERE**

Quorum atteint :      oui X    non

Le quorum est fixé à 15 personnes (état d'urgence sanitaire).

**Athée sur Cher** : M. Olivier DELAVEAU – M. Denis MORIZOT – Mme Karine PATIN

Absents excusés : M. Laurent NEVEU, pouvoir à M. Olivier DELAVEAU – Mme Marylène COUSSY, pouvoir à Mme Karine PATIN

**Bléré** : M. Stéphane LOUAULT – Mme Anne MAUDUIT – M. Fabien NEBEL – M. Jean-Claude OMONT – M. Bruno RAUZY - Mme Isabelle BALARD M. Lionel CHANTELOUP - Mme Sendrine BESNIER

Absents excusés : Mme Gisèle PAPIN - M. Jean-Claude OMONT, donne pouvoir à M. Lionel CHANTELOUP

**Céré la Ronde** :

Absent excusé : M. Jacques DUVIVIER

**Chenonceaux** :

Absent excusé : M. Fabrice BALLIN, représenté par M. Thierry MILESI, suppléant

**Chisseaux** : M. Franck AUGIAS – Mme Annie BECHON

**Cigogné** : M. Vincent LOUAULT

**Civray de Touraine** : M. Ludovic DUBOIS - Mme Claire OLLIVIER - Mme Fanny HERMANGE

**Courçay** : Mme Anne BAYON de NOYER - François BORNE

**Dierre** : Mme Véronique SIRON-PERRIN - M. Max BESNARD

**Epeigné les Bois** : Mme Claire DUPRE

**Francueil** : M. Pierre EHLINGER – Mme Valérie PAVERANI

Absent excusé : M. Jean-François LEPAGE

**La Croix en Touraine** : M. Jean-Pierre BOIVIN – Mme Michèle GASNIER – M. Michel MULOT – Mme Jacqueline BOURGUIGNON

**Luzillé** : Mme Anne MARQUENET-JOUZEAU - Mme Hélène HARBONNIER

**Saint Martin le Beau** : M. Guillaume LELANDAIS - M. Alain SCHNEL – Mme Christine POIRIER - Mme Angélique DELAHAYE

Absents excusés : Mme Danielle BROCHARD - M. Jacques BRAULT

**Sublaines** : M. Jérôme JARRY

**Le quorum est atteint, le conseil communautaire peut débiter**

**Secrétaire de séance : Mme Annie BECHON**

**1. CRTE – Contrat de Relance & de Transition Ecologique**  
**a. Autorisation à signer**

Monsieur Vincent LOUAULT – Président, présente le CRTE.

Le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre des CRTE pour contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.

L'objectif est de :

- Accompagner, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)
- Simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet

À court terme, le Sous-Préfet doit identifier avec les acteurs du territoire (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) les actions à impact immédiat permettant à mettre en œuvre rapidement au niveau local le plan de relance.

À moyen terme, il s'agit pour l'Etat d'accompagner une dynamique partenariale accompagnée pilotée par les collectivités visant un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, social, économique et sanitaire, traduit dans leur projet de territoire.

A ce titre, chaque communauté de communes peut signer un contrat pluri annuel avec l'Etat. Ce contrat reprend les projets du territoire (communautaires ou communaux).

La communauté de communes doit s'inscrire dans ce schéma. Les projets communaux doivent remonter au plus vite à la CC Bléré Val de Cher afin de les recenser et de les transmettre dans les délais impartis aux services de l'Etat.

La communauté de communes dispose de plusieurs contrats, plan ou diagnostic du territoire pouvant permettre de construire le CRTE : PLUi en cours, PLH en cours, contrat de Ruralité, ORT, ... Ces outils seront la base du travail d'état des lieux avec le projet de territoire communautaire en cours.

Ainsi, la conférence des Maires propose que la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher porte la mise en œuvre d'un Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique sur son territoire.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**Considérant que par circulaire du 20 novembre 2020, le Gouvernement souhaite « que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de re - lance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État ».**

**Que ce contrat de relance et de transition écologique (CRTE) doit répondre à trois enjeux :**

- **associer les territoires au plan de relance (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants),**
- **durant les mandats municipaux et intercommunal 2020-2026, accompagner les collectivités dans leur projet de territoire vers un nouveau modèle de développement résilient, autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale (approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...))**
- **enfin, simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux de chaque territoire de projet.**

**Qu'élaboré localement et collectivement, le CRTE est mis à jour aussi régulièrement que le partenariat local le jugera pertinent au regard des premiers résultats, des opportunités et de l'apparition de nouveaux enjeux (vraisemblablement sous forme de revues de projet annuelle).**

**Que l'élaboration du Contrat de Relance, de Transition écologique et de Cohésion territoriale de la Communauté de Communes « Autour de Chenonceaux » Bléré Val de Cher implique l'élaboration de plusieurs éléments qui impactent la méthodologie envisagée :**

- **un diagnostic des forces et des faiblesses du territoire**
- **une stratégie de territoire**
- **une maquette programmatique et financière**

**Considérant que le CRTE et les fiches actions y figurant pourront faire l'objet d'une actualisation chaque année**

**Considérant le document présenté**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE le projet de CRTE tel que proposé ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président, ou tout vice-président, à signer le CRTE ainsi que tout document relatif à ce dossier**

## **2. Questions Diverses**

Séance levée à 19h09

Le Président  
Vincent LOUAULT

La Secrétaire de séance,  
Annie BECHON

Les Elus Communautaires -